



Yacht Club de l'Odette

Club affilié du Yacht Club de France



POUVOIR AG 2026

Je soussigné (e) :

donne pouvoir (voir extrait art. 16bis en bas de page), par la présente, à :

M, Mme

aux fins de me représenter à l'assemblée générale ordinaire du Yacht Club de l'Odette qui aura lieu le 30 octobre 2026, à 18h00, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE :

- Rapport d'activité générale,
- Rapport d'activité nautique,
- Présentation et approbation des comptes arrêtés au 30/09/2026,
- Quitus au Trésorier,
- Questions diverses.
- Élection du tiers sortant,

En conséquence, assister à cette assemblée, prendre part à toutes discussions et délibérations, émettre tous avis et tous votes ou s'abstenir sur les questions à l'ordre du jour, signer tous procès-verbaux et autres pièces et généralement faire le nécessaire.

Dans le cas où cette assemblée ne pourrait délibérer à la majorité requise pour la validité des décisions, le présent pouvoir conservera ses effets pour l'assemblée réunie ultérieurement sur deuxième convocation avec le même ordre du jour.

Fait à

Le

(faire précéder la signature de la mention "Bon pour pouvoir")

RAPPEL (extrait de l'article 16bis)

« Les procurations sont établies soit au nom du président, soit au nom d'un membre du comité, soit au nom d'un membre de l'association (à jour de son adhésion), **présent** à l'assemblée générale. »